



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

classes préparatoires

Question écrite n° 25309

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les préoccupations exprimées par l'Union des professeurs de spéciales (UPS) de l'académie de Nancy-Metz. Les professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles soulignent les difficultés de tous ordres qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur profession. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de permettre à ces enseignants de poursuivre leur mission dans les meilleures conditions possibles.

Texte de la réponse

Les classes préparatoires aux grandes écoles représentent une des originalités du système éducatif français et le demeureront. Aucun projet de réforme de ces classes n'est à l'ordre du jour et ceci d'autant plus que leurs programmes d'enseignement ont été rénovés en 1995. Dans ce cadre, les professeurs des classes préparatoires, notamment dans les filières scientifiques au nom desquelles s'exprime l'UPS, dispensent un enseignement de très grande qualité permettant aux élèves d'accéder aux écoles correspondant à leurs capacités et à leurs goûts, qu'il s'agisse des écoles d'ingénieurs ou des écoles normales supérieures (ENS). Si des difficultés ou des problèmes particuliers concernant l'organisation des enseignements subsistent ou apparaissent, il appartient aux recteurs d'académie compétents territorialement d'apporter les solutions appropriées pour y remédier. Par ailleurs, la mise en place d'une indemnité forfaitaire spécifique permettra, dès la rentrée prochaine, de reconnaître la difficulté particulière des fonctions exercées par ces enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25309

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 871

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3659